



**HAL**  
open science

# L'ancrage culturel et territorial du management des risques sportifs en nature

Jean Corneloup

► **To cite this version:**

Jean Corneloup. L'ancrage culturel et territorial du management des risques sportifs en nature. Revue Européenne de Management du sport, 2015. hal-01675189

**HAL Id: hal-01675189**

**<https://hal.science/hal-01675189>**

Submitted on 4 Jan 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# **L'ancrage culturel et territorial du management des risques sportifs en nature**

Jean Corneloup, UMR PACTE, Territoires, Grenoble

Revue européenne de management du sport n° 46 - Juin 2015 pp. 38-52

Comme souvent dans les pratiques sportives de nature, un jour ou l'autre, la question de la sécurité va se poser pour envisager une gestion satisfaisante et acceptable des mises en danger des usagers en situation. Mais comment faire ? Par quelle fenêtre faut-il rentrer pour analyser et expertiser la qualité du système de gestion des risques ? A partir de l'exemple des pratiques sportives de nature en Corse, on voudrait apporter une contribution à la compréhension de l'accidentologie pour en dévoiler les logiques territoriales et sociétales dans lesquelles elle se situe. Sans vouloir déresponsabiliser et contourner les pratiques sociales des touristes et des pratiquants qui ont, sans aucun doute, une part d'implication dans leur mise en danger, parfois dramatique, il importe d'ouvrir la perspective théorique et politique pour une approche plus exhaustive du sujet.

Mots-clés : management, risque, sociologie, environnement, territoire, culture, compositionniste

As often in sports activities in nature, one day or another, the issue of security will arise to consider a satisfactory and acceptable management of endangered status of users. But how? Which window should I go to analyze and appraise the quality of the risk management system? From the example of sporting activities in nature in Corsica, we would like to make a contribution to the understanding of the accident to reveal its territorial logics and society in which it is located. Without disempower and social practices around tourists and practitioners who, no doubt, a share of involvement in their endangered, sometimes dramatic, it is important to open the theoretical and political perspective for a more comprehensive approach subject.

Keywords : management, risk, sociology, environment, territory, culture, compositionniste

# **L'ancrage culturel et territorial du management des risques sportifs en nature**

**Jean Corneloup, UMR PACTE, Territoires, Grenoble**

Comme souvent dans les pratiques sportives de nature, un jour ou l'autre, la question de la sécurité va se poser pour envisager une gestion satisfaisante et acceptable des mises en danger des usagers en situation. Mais comment faire ? Par quelle fenêtre faut-il rentrer pour analyser et expertiser la qualité du système de gestion des risques ? La simplicité de la démarche consisterait à analyser les accidents (approche par l'aval), de faire une étude de victimisation et de remonter toute la chaîne pour corriger les dysfonctionnements observables. Démarche sans nul doute louable, mais qui, à un moment donné, sera confrontée à la connaissance du système des pratiques sportives de nature, à la définition de la norme, à la lecture des liens entre le politique, le culturel ou le local, à la saisie des jeux de concurrence entre les acteurs... Bref, rapidement, l'approche épidémiologique concernant la gestion d'une pratique à risque s'orientera vers une lecture de la globalité des éléments qui interfèrent dans le fonctionnement d'une pratique sécuritaire. Bien des études institutionnelles et scientifiques s'inscrivent dans cette perspective, en faisant l'hypothèse que cette entrée par l'aval donne les clés pertinentes pour intervenir efficacement sur les pratiques prophylactiques<sup>1</sup>. On réalise des statistiques et des analyses des dispositifs sécuritaires ; on informe les touristes et les pratiquant sur leurs comportements irresponsables ; on organise des réunions entre les responsables politiques et institutionnelles pour élaborer des plans de gestion durable de la sécurité.

Toute une procédure cognitive de définition de la bonne pratique sécuritaire est ainsi posée trouvant, dans cette logique d'action et d'appropriation, les registres essentiels pour fabriquer les cadres d'une intervention de qualité. Le problème intervient lorsque l'on comprend, au fur et à mesure des interventions et des immersions dans le terrain de recherche ou suite à des échanges avec les professionnels et les acteurs de la sécurité, que l'entrée par la sécurité aval ne dit pas tout sur ce phénomène, si l'on en reste qu'à l'étude de la sécurité stricto sensu... Les pratiques et les dispositifs sécuritaires sont encadrés dans une système d'action plus complexe où interfèrent d'autres logiques situées à un niveau politique, économique ou territorial. Les différentes études et analyses, que nous menons depuis de nombreuses années sur ce sujet (Soulé, Corneloup, 2006), nous ont amené à cette lecture sociologique des objets sécuritaires ; prenant ainsi nos distances avec les approches exclusivement juridiques, normatives, technicienne ou émotionnelles. Que ce soit pour la gestion du dopage, dans l'étude des risques en station de sports d'hiver ou lors des accidents en piscine, les mêmes principes sont adoptés et appliqués, suite aux entrées empiriques effectuées. Jamais, il n'est

---

<sup>1</sup> Le rapport remis en 2014 à la fondation Petzl et diffusé à toute la communauté institutionnelle des sports de nature s'inscrit dans cette approche sécuritaire des engagements corporels (Soulé et al, 2014).

possible de situer l'étude qu'à un niveau comptable et factuel de l'accidentologie pour aborder dans sa globalité cet objet.

La même lecture pourrait être faite concernant l'approche amont de la sécurité que les mémentos institutionnels délivrent à leurs adhérents sous couvert de leurs experts qui annoncent les principes essentiels à respecter pour pratiquer en toute sécurité l'activité de leur choix (Soulé, Corneloup, 2006). Des critiques ont ainsi pu être faites à cette vision idéalisée de la sécurité cherchant à responsabiliser le pratiquant comme étant le seul responsable de sa mise en danger. Les dix commandements prodigués aux skieurs pour adopter la bonne attitude sur les pistes sont de cette nature. Cette démarche s'inscrit dans une approche cognitive de la pratique sécuritaire, souhaitant par cette procédure, mettre le poids de la faute sur l'utilisateur en manque de compétence et de discernement sur la bonne pratique à suivre. On n'en finirait pas d'évoquer toutes les formes d'investigation de ces professionnels de la sécurité qui délivrent leur savoir-faire et leur connaissance à tous les néophytes et sportifs occasionnels pour contrôler par l'amont l'entrée sécuritaire dans les "bonnes pratiques" à prendre. Dans l'univers fédéral, nombreux sont les mémentos que l'on délivre et qui traduisent cette vision élémentaire de la sécurité. Cependant, les "choses" semblent plus compliquées ou moins simples que les bonnes intentions des uns et des autres adoptent pour intervenir et participer à l'éradication du danger. A partir de l'exemple des pratiques sportives de nature en Corse, on voudrait apporter une contribution à la compréhension de l'accidentologie pour en dévoiler les logiques territoriales et sociétales dans lesquelles elle se situe. Sans vouloir déresponsabiliser et contourner les pratiques sociales des touristes et des pratiquants qui ont, sans aucun doute, une part d'implication dans leur mise en danger, parfois dramatique, il importe d'ouvrir la perspective théorique et politique pour une approche plus exhaustive du sujet.

## **I - Le contexte territorial et scientifique**

Si l'île de Beauté est une invitation au voyage touristique, celui-ci peut se réaliser dans la Corse intérieure en pratiquant des sports de nature. Après avoir présenté le contexte territorial de ces pratiques, on évoquera le cadre théorique et méthodologique de cette recherche.

### **I.1 La Corse, une terre propice aux pratiques récréatives de nature**

Jamais autant qu'en cette fin de XX<sup>e</sup> siècle et dans les premières années du XXI<sup>e</sup> siècle, cette demande d'immersion dans la grande nature est présente et caractéristique des pratiques touristiques en Corse. Se baigner et plonger dans les pourtours méditerranéens de l'île de Beauté, se promener et dévaler les pentes des hauts-terres intérieures ou s'émouvoir de la limpidité des eaux des torrents et de leur fraîcheur au bon milieu du mois de juillet... Toutes

ces formes de rencontre avec la nature corse sont devenues aujourd'hui des usages dans l'air du temps. De plus en plus de gens souhaitent profiter de cette richesse corporelle et esthétique. Ils n'hésitent pas le temps des vacances à se transformer en petits aventuriers ou explorateurs insulaires, à réaliser le GR 20 dans toute sa longueur ou à sauter dans les vasques lumineuses de la Corse intérieure. Mais à un moment ou un autre, on entendra dans les airs calmes des montagnes, surgir de Bastia ou d'Ajaccio un hélicoptère de la sécurité civile ou de la gendarmerie, parti à la recherche d'un "imprudent" en danger. Chaque année, c'est autour de 400 sorties que les équipes de secours réalisent, hélicoptérées la plupart du temps, en montagne auprès des populations engagées dans la réalisation de parcours sportifs. On se perd en randonnée, on chute en canyoning, on fait une erreur technique en VTT, on manque de condition physique en réalisant le GR 20, on s'engage imprudemment dans une cluse après un violent orage ou l'on se fait prendre par un incendie qui vous entoure progressivement de ses flammes. Au-delà des traumatismes personnels que ces accidents produisent sur les personnes secourues, ces actions sécuritaires entraînent des coûts importants pour la collectivité publique que ce soit en termes de dispositifs de secours (pompiers, gendarmes, hélicoptère...), de frais d'hospitalisation ou d'arrêt de travail. De même, la mise en scène médiatique de ces événements peut jouer un rôle dissuasif pour les touristes désireux de découvrir ce monde, même si cette image dangereuse des sports de nature nourrit à contrario cette attirance pour les lieux risqués chez certains pratiquants. Ambivalence perpétuelle de ces pratiques qui cultivent cette double image pour le meilleur et le pire, auprès des pratiquants et des secouristes.

Comment aborder alors cette question des accidents sportifs en Corse pour en comprendre la réalité, en saisir les modes de gestion et les dysfonctionnements potentiels, observables ici ou là ? Sans aucun doute, le temps est loin où ces pratiques s'inscrivaient dans un no man's land où les formes d'organisation encadrant celles-ci étaient faibles voir inexistantes. Aujourd'hui, nous sommes en présence d'un système de gestion extrêmement développé, au sein duquel se rencontrent les concepteurs de guide, les aménageurs, les équipeurs, les prestataires, les médias, les secouristes ou encore les institutionnels de la préfecture ou de la DRJSCS<sup>2</sup>. Tout ce petit monde a pour fonction d'encadrer la pratique, de faciliter l'usage des lieux d'action et de secourir les personnes en danger, tout en profitant des richesses produites sous forme de prestations, de salaires et de ventes de produits divers. Une économie touristique est ainsi attachée à cet univers, au-delà des profits et bienfaits symboliques, sanitaires et esthétiques que les uns et les autres viennent rechercher. L'enjeu est, dans le cadre de cette étude, est d'évoquer les liens existants entre l'accidentologie, le système d'action sécuritaire et le système touristique et territorial Corse avec lequel des liens perpétuels se nouent, se construisent et se dénouent.

---

<sup>2</sup> DRJSCS : direction régionale de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale

Si l'étude quantitative et qualitative des accidents se produisant sur une période donnée, dans une approche sécuritaire par l'aval, constitue le coeur du cadre cognitif légitime et référent pour aborder ce sujet, on voudrait dans cet article ancrer l'accidentologie dans l'univers global qui le génère. Un contexte, une ambiance ou encore une organisation globale induit des pratiques accidentogènes et enrobe les dispositifs sécuritaires dans cet univers spécifique.

## **I - 2 Le cadre global de la recherche**

Le dispositif sécuritaire ne concentre pas en son sein l'essentiel des éléments qui concourent à la qualité des actions prophylactiques. C'est bien en interaction ou en amont de celui-ci que se situe la compréhension des mécanismes de production et de contrôle des mises en danger. La Corse (comme les autres territoires) produit une organisation, faite de différentes interactions et relations entre les parties prenantes. Pour comprendre celle-ci, on situera cet objet d'étude dans une épistémologie relationnelle (2013) et compositionniste (Latour, 2011). En effet, le territoire Corse possède en son système territorial et récréatif des cadres d'action qui sont plus ou moins adaptés à une pratique sécuritaire. Comment alors agir globalement sans évoquer ces éléments structurels, écologiques et interactionnels, engagés de près ou de loin dans ce dispositif ? La Corse propose ainsi une organisation des sentiers, des formes d'accès aux pratiques, des prestations gérées par les professionnels ou encore des guides de pratique. Celle-ci est le produit de l'histoire territoriale et des liens avec la préfecture, les instances politiques et institutionnelles en liaison avec le parc régional, la DRJSCS ou les communautés de communes : tout un ensemble de processus humains, structurels, managériaux et politiques que l'on ne peut pas sous-estimer. L'environnement régional interagit avec le dispositif sécuritaire qui compose lui-même avec les différents acteurs et publics concernés par la gestion des pratiques sportives de nature.

Le détour par l'anthropologie managériale (Corneloup, 1999) permet d'aborder autrement la connaissance et l'analyse de ces pratiques d'intervention et de gestion en Corse, dans la continuité des travaux qui ont menés dans l'étude de la gestion des risques en station de sports d'hiver (Corneloup, Soulé, 2004). Dès lors, les approches par l'accidentologie, si elles permettent de quantifier et de qualifier les engagements corporels pour en observer les logiques d'émergence et les formes d'éradication possibles, détournent l'analyse globale de son objet de recherche et de compréhension du système de gestion. Cette centration quantitativiste et sociale (le pratiquant irresponsable et coupable) ne fait que reproduire l'analyse historique, technicienne et républicaine habituelle, évitant ainsi de saisir le problème dans le contexte global du système socio-technique concerné. En référence aux sciences du territoire (1996), on voudrait évoquer les effets géographiques, politiques et culturels (Debarbieux, 2004) impliqués dans ce processus de gestion et de développement des pratiques de nature en Corse. En fonction des formes de développement (Corneloup, 2001) engagés

dans le dispositif gestionnel et des relations entre les différentes parties prenantes, le système territorial ne produit pas la même vision et la même approche sécuritaires.

Pour analyser le système territorial, une étude de terrain a été réalisée en 2014 auprès des acteurs professionnels et institutionnels Corse<sup>3</sup>. Une vingtaine d'entretiens ont été effectués permettant de faire le lien entre leur pratique professionnelle en situation, leur vision de leur métier et des relations entre partenaires, et leur lecture du système territorial Corse. A partir d'entretiens thématiques et interactionnels (Nossik, 2011) privilégiant le dialogue, l'intercompréhension de l'univers concerné et la confrontation des regards sur le sujet abordé (Mondala, 2001), un corpus de données a été collecté. La production d'une intelligence méthodologique permet de faire le lien entre le cadre théorique et le corpus de données. Elle est au fondement de l'analyse d'un système d'action via les données récoltées qui permettent d'étudier le processus organisationnel ciblé. En croisant les lectures des uns et des autres, en établissant des relations entre les catégories de lecture présentées en fonction des positions institutionnelles, l'étude de la rationalité des acteurs est engagée pour en déceler les logiques d'action (Bernoux, 2004) qui interfèrent dans le fonctionnement, la dynamique et la composition du système territorial.

## **II – Les effets socio-géographiques sur le système de gestion des risques**

Suite à ce détour théorique et méthodologique, les données collectées permettent, dans un premier temps, de saisir les contraintes qui pèsent sur le milieu et interviennent sur la qualité du dispositif sécuritaire. Dans un deuxième temps, on évoquera les changements envisageables pour une gestion optimale des risques sportifs en Corse.

### **II. 1 Les facteurs de déstabilisation**

#### **Les effets géographiques**

Comment par exemple ne pas évoquer l'effet de la désertification de la montagne Corse, marquée par la disparition progressive des bergers comme étant un élément qui participe à la production d'accidents ? Petit à petit, les bergers disparaissent ou descendent dans la vallée alors qu'auparavant ils participaient à la vie de la montagne, des sentiers et des lieux. Leur présence permettait d'accompagner les visiteurs, de les guider et de leur indiquer le bon chemin à suivre. Ils étaient les sentinelles de la montagne évitant ainsi à de nombreux touristes de se perdre. De même, le changement de style des gardiens de refuge est significatif lorsque ceux-ci deviennent bien plus des commerçants de hautes terres que des "montagnards", capables de discuter et de conseiller les pratiquants lors de leur passage en ces lieux. Ce changement est un activateur des mises en danger potentiel des pratiquants. Sur

un autre registre, la montagne Corse est souvent marquée par un balisage très superficiel de certains sentiers voir à l'absence de balisage alors que le sentier est répertorié dans les guides. Cette situation, connue de tous, ne s'explique pas seulement par un dilettantisme ou un manque de conscience sécuritaire. Les "bonnes raisons" se situent du côté des mentalités Corse. On souhaite conserver un esprit Corse, là où tout n'est pas normalisé selon une logique républicaine, là où tout n'est pas pensé pour les touristes,... mais là où, aussi, le manque de balisage est une invitation à prendre un guide ou un accompagnateur en moyenne montagne pour ne pas se perdre. On observe ainsi des processus insulaires, politiques, professionnels et culturels qui participent à comprendre les dispositifs sécuritaires imparfaits.

### **Les logiques d'action professionnelles**

Sous un autre plan, le système d'action est construit sur une place importante occupée par les professionnels des sports de nature. Ceux-ci sont organisés en structures associatives ou commerciales, avec des modèles entrepreneuriaux plus ou moins bien définis. Des effets paracommerciaux sont bien souvent observables sous l'effet d'une concurrence forte entre les uns et les autres : les continentaux et les locaux, les "free lance" estivaux et les structures pérennes et les indépendants et les prestataires gérant tout un collectif de moniteurs. Des différences dans l'approche de la sécurité sont observables concernant les formes de connaissance des milieux de pratique, les formations sécuritaires des moniteurs estivaux, les conceptions de la pratique, les démarches qualité mises en place ou encore la bataille pour les accès au canyon (par exemple). Ces logiques professionnelles s'inscrivent dans des schémas d'action très hétérogènes. Dès lors, les pratiques sécuritaires ne se situent pas dans les mêmes procédures de réalisation. Lorsqu'il faut "se battre" pour faire "la et sa saison", lorsque les pratiques financières d'encadrement des uns et des autres diffèrent ou lorsque les associatifs se mélangent avec les structures commerciales (soumises à des règles financières plus contraignantes), tout un univers de pratiques se télescope. Ces situations induisent des obligations de résultats élevées pour "s'en sortir" financièrement. Là encore, des facteurs exogènes aux dispositifs sécuritaires peuvent être évoqués dans la compréhension des processus de mise en danger.

### **Modification des règles sécuritaires**

Au niveau institutionnel, lorsque les règles de pratique changent, des effets sont observables. Ce changement réglementaire induit des adaptations plus ou moins faciles à assimiler pour continuer à équilibrer financièrement l'activité des professionnels. La diminution du nombre de pratiquants en groupes, de jeunes encadrés (passant de 12 à 8 dans le cadre d'accueil de collectif de mineurs), l'interdiction de pratiquer à certaines heures de la journée, lors de dangers liés aux crues et aux feux, ou l'apparition de nouvelles normes sécuritaires ou commerciales (casque, TVA, équipements spécifiques, téléphone,...) sont autant de nouvelles contraintes, louables en soi, mais obligeant à repenser les logiques commerciales d'exercice



des professionnels. La critique, faite par ces derniers, ne porte pas seulement sur l'excès de normes et de contraintes qui limitent leur liberté d'action mais sur l'augmentation des coûts induits que cela génère, augmentant encore un peu plus le volume d'activités à faire pour rentabiliser l'activité. Une concurrence déloyale est aussi observable entre certains qui se "plient" aux règles institutionnelles et commerciales, et les autres qui « s'en jouent », parfois avec la complicité des instances institutionnelles, évoquée par certains. A l'écoute des professionnels, il semblerait ainsi que les contrôles de gendarmerie effectués par le PGHM ne soient pas si efficaces que cela. Les dissidents sont bien souvent informés des contrôles réalisés et peuvent échapper à ceux-ci. Logique asymétrique sans doute dans l'application des mesures institutionnelles, mais l'analyse ne porte pas tant sur l'objectivité de ces observations indigènes, que *sur la création d'un climat professionnel suspicieux qui augmente le sentiment de différences de traitement entre les uns et les autres.*

### **De l'asymétrie professionnelle à une nécessaire gouvernance**

Les études accidentologiques qualitatives permettraient sans doute d'observer les différences pouvant exister entre les professionnels : selon le statut juridique des uns et des autres, le nombre de moniteurs embauchés et les "rotations" effectués, la formation suivie ou encore les différences entre les locaux et les continentaux. Si tout un discours circule pour clarifier la situation accidentogène liée à ces configurations professionnelles, les données accidentologiques manquent pour rendre compte d'un possible phénomène à ce niveau. Mais comme l'observatoire des accidents, via les fiches transmises par les secouristes, n'intègre pas ces données signalétiques, il n'est pas possible à l'heure d'aujourd'hui de préconiser des mesures correctrices en allant dans le sens des préconisations avancées par les locaux. Mais plus globalement, cette approche professionnelle de la filière des sports de nature en Corse pose la question de la gouvernance de ce système d'action pour en harmoniser le développement. Bien souvent, les professionnels rendent compte d'un manque de soutien de la part des instances publiques ou d'un manque de coordination entre les différentes parties prenantes, engagées dans la gestion de ces pratiques. Cette situation ayant pour effet de créer perpétuellement un climat de concurrence, d'asymétries territoriales et professionnelles entre la mer et la montagne, entre les "honnêtes" et les "malhonnêtes" ou entre les territoires bien aménagés et les autres. Cette situation a sans nul doute des effets sur la gestion sécuritaire de ces pratiques amateurs et professionnelles.

## **II.2 Les changements envisageables**

### **La gouvernance des parties prenantes**

Nombreux sont ainsi les acteurs de ce système qui considèrent que le défaut de qualité sécuritaire est en partie lié à un manque de gouvernance de cet ensemble, partagé entre des luttes politiques et territoriales des villes dominantes (Bastia et Ajaccio) ou entre la Corse du

Sud et du Nord, mais aussi par un manque de gestion politique de la filière tourisme de la Corse intérieure. Une gestion régionale des pratiques récréatives de nature est ainsi demandée et encouragée pour rendre plus pérenne, stable et durable les pratiques des uns et des autres. A la fois en termes de formation, de promotion et d'aménagement, mais aussi concernant les rencontres entre professionnels pour mieux penser leur pratique et la gestion sécuritaire des sites, une gouvernance est demandée. Ce n'est pas tant au niveau des CDESI<sup>4</sup> que cette question se pose mais plutôt dans la mise en place d'un plan de développement de la Corse de l'intérieur (plan montagne) en intégrant les liens entre l'agriculture, l'environnement, les sports de nature et autres pratiques territoriales concernées. Mais cela induit un financement public important pour changer de modèle de gestion et mieux intégrer la place des sports de nature dans le projet de développement de la Corse. Bien des opérateurs observent ainsi le manque de considération de leurs pratiques et du rôle du tourisme sportif de nature en Corse d'intérieur pour en faire une priorité politique régionale. Dès lors, on comprend aussi pourquoi la gestion de la sécurité de ces pratiques ne dépend pas seulement de la qualité des dispositifs sécuritaires mis en place, mais de la manière de gérer globalement cette filière dans le cadre territorial qui est le sien. Tant qu'un plan régional des pratiques récréatives de nature ne sera pas développé, on continuera à dramatiser sur le nombre d'accidents dans les sports de nature et sur le coût que ceux-ci induisent. Et ceci, au-delà de la valeur culturelle attachée à ces mises en danger que l'on accepte de considérer comme une valeur acceptée et acceptable.

### **Démarche qualité et acteur légitime**

A suivre le propos des uns et des autres, l'amélioration du système d'action nécessite d'augmenter l'entrepreneuriat des structures professionnelles. De même, il semble nécessaire de passer par des démarches qualité qui fassent état de la cohérence des actions mises en place, aussi bien dans l'accueil que dans la gestion sécuritaire des pratiques. Dans la continuité du propos précédent, certains évoquent la nécessité de développer des plans de formation, de renforcer les liens avec l'université et les formations adaptées, de repenser les plans de communication et de promotion... tout en doutant du rôle d'un observatoire de l'accidentologie dans la gestion des pratiques récréatives de nature. Sans doute, ce qui nuit à la reconnaissance d'un tel dispositif, c'est aussi sa situation institutionnelle qui en fait un outil d'action de la DRJSCS, en tant qu'organisme d'Etat et non pas un outil territorial régional. Ce jeu des codes symboliques, attachés à des instances institutionnelles représentant l'Etat, joue sans nul doute en Corse (d'autant plus en Corse) un effet dissuasif auprès des professionnels de la filière. Cette distance est aussi observable dans la sympathie "naturelle" que les professionnels accordent aux secouristes de la sécurité civile par rapport au PGHM<sup>5</sup>, représentant la gendarmerie nationale. Si la compétence des uns et des autres n'est pas remise

---

<sup>4</sup> CDESI : Commission départementale des espaces, sites et itinéraires.

<sup>5</sup> PGHM : Peloton de gendarmerie de haute montagne

en cause dans leur fonction d'intervention, il n'en est pas de même dans le lien qui ces groupes d'acteurs tissent avec le territoire. Les "rouges", surtout pour les plus anciens, étant les amis, les gens du pays, qui connaissent bien "leur montagne" ; les "bleus" étant irrévocablement des étrangers et encore un peu plus à cause de leur attachement à l'Etat et à son pouvoir de police. On voit ainsi que la lecture portée sur les corps d'intervention n'est pas seulement attachée à la personne et à la qualité professionnelle des individus mais à ce qu'ils représentent symboliquement auprès des populations locales Corse.

### **Des logiques artisanes à la privatisation des lieux**

A l'inverse, on peut évoquer la présence d'un effet géographique régional et communautaire qui impose aux habitants et ses représentants un code symbolique des pratiques acceptables. Ainsi, tout le monde ne peut écrire un topo-guide en Corse. La règle du "milieu", à l'écoute d'un habitant, nécessite "*d'être du pays*" pour éditer un ouvrage. Si pour l'instant, les enjeux économiques de la montagne ne sont pas à la hauteur des pratiques maritimes, des contraintes locales pourraient se développer auprès des structures performantes ; tout comme, on observe l'émergence d'une "privatisation" de certains canyons où les usages professionnels ne sont pas possibles pour tous, par l'établissement de conventions avec certains prestataires et les communes concernées. Ces marchandisation et privatisation des lieux de pratique peuvent sans nul doute avoir des effets sur la sécurisation des lieux et pourquoi pas à terme sur la facturation des secours dans les lieux privés d'exercice (canyon, via ferrata, parc aventure,...). Derrière ces quelques exemples, se posent des questions de gestion d'un système dans sa capacité à s'adapter aux évolutions des pratiques et des formes économiques montantes. Ses compositions organisationnelles asymétriques interfèrent sur les formes de gouvernance possibles, allant parfois à l'encontre d'une amélioration sécuritaire des pratiques.

### **De la gouvernance sécuritaire à la définition d'un projet territorial**

Mais sans aucun doute, la mise en place d'un plan montagne aura pour effet d'introduire d'autres facteurs de gestion de ce système. On peut évoquer quelques éléments qui pourraient avoir des effets non négligeables : gestion de la nature et des écosystèmes locaux ; définition de capacités de charge dans certains lieux de pratique (comme dans les canyons) pour définir une qualité de pratique pour les "clients" ; présence d'équipes et de structures professionnelles pérennes, moins engagées dans la course au "rotation" pour faire la saison... La coordination entre les acteurs, dans le cadre d'une gouvernance régionale, permettrait de stabiliser les positions et de mieux défendre la situation des professionnels dans leur participation à la définition des règles sécuritaires. Il est par exemple surprenant que le responsable des aménagements et des pratiques au sein du parc régional de la Corse (PNRC) ne possède aucune donnée sur l'accidentologie en montagne et n'ait jamais participé à une réunion territoriale pour aborder ces questions avec les différents acteurs concernés<sup>6</sup> !!!!

---

<sup>6</sup> Aux dires de certains, cette affirmation ne serait pas exacte. "*Le PNRC a été invité aux réunions de présentation, d'échanges et de financement du géosport. Mais ils ne sont jamais venus !!!!*".

Certains évoquent ainsi la nécessité d'imposer la possession d'un DU (diplôme universitaire) sur l'écologie régionale aux moniteurs plein air, à la fois pour une meilleure gestion de espaces fragiles, pour intégrer un contenu écologique à la sortie nature, mais aussi pour renforcer l'économie et les emplois locaux et par ricochet pour diminuer l'accidentologie dans la gestion des pratiques récréatives de nature.

### **Conclusion**

Au-delà de l'approche républicaine, rationaliste et scientifique qui faudrait imposer une logique surplombante, descendante et uniforme sur la manière de penser les dispositifs sécuritaires dans la gestion des pratiques sportives de nature, les approches empiriques et territoriales permettent d'évoquer la présence et la nécessaire prise en compte de l'environnement territorial. En France, l'histoire de l'action publique est marquée par cette vision uniforme et centralisée du management institutionnel (Lascoumes, 2012) et l'environnement a toujours été sous-estimé dans la façon de penser l'action collective (Kakaora, 2013). Des relations multiples entre les différentes composantes d'un système d'action territorial participent largement à comprendre les logiques asymétriques, spécifiques et contextuelles qui interfèrent sur la rationalité instrumentale, supposée définir la qualité attendue. L'enjeu ne consiste pas à vouloir les éradiquer, mais à composer avec elle pour constituer un management territorial des risques, adapté aux configurations du milieu<sup>7</sup>.

## **II - La mise en risque des pratiquants**

La lecture du système d'action territorial peut aussi s'effectuer par l'étude des relations des pratiquants avec les espaces risqués via les médiations communicationnelles potentielles qui interfèrent sur les modes de gestion envisageables. Différents changements structurels en lien avec les transformations des cultures sportive de nature participent à modifier les formes sécuritaires envisageables et les engagements corporels en nature observables et souhaités. Derrière l'accidentologie se dévoile les valeurs par lesquelles se donnent à voir le sens des engagements et des éthiques auxquelles ceux-ci sont liés (Andrieu, 2013).

### **II - 1 De la géographicit  des milieux   la culture h doniste des pratiques**

Les caract ristiques morpho-g ographiques de la Corse en font un milieu tr s sp cifique ayant sans aucun doute des effets sur l'accidentologie insulaire. De m me, les donn es climatiques

---

<sup>7</sup> On rejoint dans cette perspective les travaux de recherche d'Olivier Obin (2014) dans son analyse des organisations territoriales des sports de nature qui s'inspirent largement de l' pist mologie compositionniste (Latour, 2011) pour  tudier les arrangements entre parties prenantes (humains et non-humains) pour tendre vers un compromis acceptable.

et météorologiques en font une île très ventée, soumise à des changements de temps très rapides, à la présence d'orages spectaculaires et parfois imprévisibles, ou encore à des déclenchements de feu qui augmentent l'insécurité des visiteurs. La proximité entre la mer et la montagne, la côte méditerranéenne et les sommets, le chaud et le froid ou les maillots de bain et la polaire des hautes terres invite les touristes à partir, en toute tranquillité, faire un "petit tour en montagne ou dans une cluse". Ces situations sont renforcées, par certains guides, qui présentent une image hédoniste, ludique et bucolique de la Corse intérieure. Ces représentations participent à envelopper la montagne d'une image de facilité qui donne l'impression que tout est facile et "comme à la mer". Au-delà des imprudences que ces images véhiculent, elles encouragent la pratique d'une nature ludique où la sensation prime sur l'appropriation d'une culture plein air. Le manque de condition physique, la fatigue urbaine, les surcharges pondérales et l'envie de se libérer et de profiter à fond de cette nature généreuse et splendide sont autant de prémices à l'émergence d'accidents. Ce que les professionnels ne manquent d'évoquer lorsqu'il s'agit de qualifier le profil des clients. Le temps est loin où les touristes étaient des sportifs confirmés et venaient en Corse pour entretenir et parfaire leur culture plein air...

D'autres questions se posent alors pour penser la gestion des accès et des publics encadrés ou libres. Si certains professionnels et guides touristiques jonglent et surfent sur la vague d'une Corse intérieure ludique, d'autres préfèrent parler d'une éducation ou d'une transmission d'une culture plein air de la Corse, faite de valeurs insulaires, de caractères trempés, de senteurs et d'odeurs variées, sans sous-estimer la présence d'une riche faune et flore, unique en son genre qui se mixe avec des paysages entre mer et montagne. Mais en même temps, la montagne Corse est exigeante, à cause des conditions climatiques changeantes, de son isolement, des sentiers très empierrés, des routes escarpées, de la chaleur estivale et aussi des hivers parfois très rudes et compliqués pour le ski de randonnée. Dès lors, certains considèrent que la perte de cette culture plein air participe à augmenter l'accidentologie par manque de dispositions spécifiques pour s'adapter à cet univers. Le tout ludique, transféré à la montagne, aurait ses limites pour ceux qui veulent transformer celle-ci en lunapark, à l'image de bien des canyons du massif de Bavella.

Le changement d'état d'esprit des touristes et leur manque de culture plein air participent aussi de cette réalité. A l'image du GR 20 qui draine des milliers de touristes par année mais qui n'ont plus le profil des randonneurs d'autrefois. Ils surestiment leur niveau, et leur condition physique, sont surchargés de bagages pour des étapes qu'ils ne pensaient pas aussi longues... D'où cette prédisposition accidentogène qui les menace dès l'accès au sentier. De même, on peut noter la modification des usages pour des touristes qui ne font plus le GR comme épreuve que l'on réalise en une seule fois, mais en plusieurs étapes et donc dans un état d'esprit qui n'est plus celui des baroudeurs d'autrefois. Fragilité des usages qui interfère sur la chaîne sécuritaire et fait de la randonnée en montagne (en Corse, mais aussi dans bien des

massifs français) la pratique la plus insécuritaire via le nombre d'appel de secours que reçoit le CODIS<sup>8</sup> chaque année<sup>9</sup> !

### **De la culture hédoniste à la culture du plein air**

Un ensemble de débats et de controverses porte alors sur cette ambivalence entre la norme et la maîtrise de la culture plein air. Faut-il aseptiser la pratique et les espaces pour en faire des lieux urbanisés où le sauvage disparaît ou faut-il penser autrement la gestion et l'accompagnement des gens en montagne ? On peut toujours emmener 12 ou 15 personnes faire un canyon mais est-ce la même gestion du groupe et de son rapport au plein air ? La gestion de l'accidentologie ne se pense pas de la même façon selon les orientations prises. Après avoir rendu le casque et le portable obligatoires, recommandé une hauteur des sauts raisonnable<sup>10</sup> et défini le nombre de clients par moniteurs, faut-il rendre obligatoire le port de chaussure de canyon ? Faut-il obliger les moniteurs saisonniers à faire une formation de dix jours sur place avant le début de la saison ? Faut-il limiter l'accès des canyons à un nombre restreint de moniteurs ?...

Certains professionnels (et touristes) pratiquent le canyon comme un parc aventure et souhaiteraient que les usages sécuritaires du parc deviennent petit à petit les références pour penser la pratique de nature. Si le canyon devient un parc aventure, alors les mêmes règles et protocoles sécuritaires doivent s'appliquer dans la gestion des collectifs en pratique. Une fois de plus, la question de l'accidentologie est posée en fonction de la définition du plein air et des pratiques qui y sont associées. En Corse, ces débats se posent et sont l'objet de polémiques entre les uns et les autres, mais on ressent la volonté de poser des limites au lunaparc Corse, comme conception du plein air Corse. Une chaîne de la valeur est ainsi qualifiée et interrogée qui ne repose pas sur le même montage financier, le même modèle économique et la même vision de la pratique acceptable et envisageable dans les années à venir.

D'où ce souhait, pour certains, de repenser l'esprit de la montagne Corse en direction des touristes, mais aussi du côté des Corses eux-mêmes qui n'ont pas cette culture du plein air. Cette résistance des Corses de l'intérieur à l'esprit et à la pratique du plein air peut aussi se présenter comme un frein pour accompagner l'expansion du plein air Corse et sa qualité.

---

<sup>8</sup> CODIS : Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours

<sup>9</sup> Les données statistiques communiquées par l'observatoire des sports de montagne font le même constat sur les aspects accidentogènes de la randonnée.

<sup>10</sup> Il semblerait qu'il n'existe pas de texte évoquant la hauteur des sauts maximale. Le SNAPEC (syndicat national des professionnels de l'escalade et du canyon) recommande une progression pour les débutants mais pas d'interdiction formelle.

## II. 2 Effets pervers des changements institutionnels

La question de l'accès est alors l'objet de bien des différences de point de vue dans la manière de gérer les flux et les pratiques des uns et des autres. Au-delà de la question des panneaux d'information et de la signalétique qui est loin d'être située dans une démarche qualité acceptable et adaptée au public actuel, des questions se posent sur le rôle et la pratique des guides du parc naturel régional. Petit à petit, ceux-ci occupent des "postes et des pratiques" de bureau, au détriment des actions historiques de terrain qu'ils menaient auparavant. De même, il y a quelques années sur la route d'accès à la Restonica depuis Corté, on trouvait une maison de la montagne qui permettait d'informer les gens. Le responsable des sapeurs pompiers de la Corse du Nord passait du temps à échanger avec les offices du tourisme pour leur transmettre de précieuses informations sur les conditions de pratique et la connaissance des espaces d'activité. Comme nous l'avons déjà signalé auparavant, la baisse des bergers et des gardiens-montagnards participe aussi de ce même mouvement de fragilité des passerelles informationnelles entre les pratiquants et les lieux d'exercice.

A un autre niveau, l'année 2014 a été marquée par un nombre impressionnant de sauvetage de touristes qui ont été bloqués par la montée des eaux dans les rivières de montagne, alors que des informations avaient été communiquées auparavant. D'où la question de la transmission des informations, dans la forme comme sur le fond, pour communiquer auprès des publics sur leur responsabilité et les risques qu'ils encourent en cas de crues. De même, la Corse souffrait jusqu'à cette année d'un manque de précision météorologique à cause de l'éloignement de la station météorologique située du côté d'Aix en Provence pour transmettre les bulletins météo des périodes à venir. Dans certains cas, la préfecture aurait souhaité déclencher un plan d'alerte, mais le bulletin continental ne permettait pas un affinement sur les conditions météorologiques réelles de la Corse... Comme ailleurs, la question du téléphone se pose dans sa capacité à émettre et à recevoir des messages sur les lieux d'activité. D'où le développement de multiples actions pour répertorier les lieux de réception. Pratique qui semble assez bien fonctionner en canyon (pour les professionnels) mais qui n'existe pas pour les randonneurs. On envisage même de faire les trajets avec les téléphones des principaux opérateurs (projet DRJSCS) pour répertorier selon les opérateurs les lieux de réception en cas de problème. Certains prestataires obligent par exemple leurs moniteurs à partir avec deux téléphones (opérateurs différents) pour être joignables constamment. A un autre niveau, jusqu'à une certaine époque, les gardiens de refuge avaient une fréquence radio qui leur permettait de communiquer à tout instant. Aujourd'hui, cette fréquence leur a été retirée car elle était sur les mêmes ondes que celles des secouristes. Il semblerait cependant que tous aujourd'hui aient un téléphone portable (opérationnelle).

### **III – L’information partagée, un processus central du dispositif sécuritaire**

#### **III.1 Le contrôle et la gestion des informations**

Globalement, il en ressort que la question de l’information se présente comme un enjeu central pour améliorer la qualité de la pratique et les opérations de secours, en cas de problème. La faiblesse du dispositif sécuritaire se perçoit déjà à ce niveau comme si l’information, sa qualité et sa forme sémantique, induisait des effets non négligeables sur l’accidentologie et les pratiques sécuritaires induites. L’accidentologie est aussi liée aux informations transmises dans l’accès aux lieux de pratique. En Corse, les panneaux d’information au départ des lieux de pratique sont bien souvent absents ou de mauvaise qualité<sup>11</sup> ; tout comme, on peut penser l’existence de décalages entre la représentation de la pratique par les concepteurs de guides (qui sont bien souvent des experts) et celle des touristes. Des différences fortes existent ainsi dans la maîtrise des codes de pratique et la manière de définir une longue ou une petite randonnée (par exemple). Ces codes ne qualifient pas les mêmes distances entre différentes petites randonnées<sup>12</sup>. D’où la présence de facteurs informationnels, amplificateurs des mises en danger, attachés à ces différences linguistiques, sémantiques et culturelles entre les profanes et les experts.

Agir sur l’accidentologie nécessite de posséder des données sur les pratiques accidentogènes et les chiffres des victimes annuels. Mais quel sens ceux-ci peuvent-ils avoir sans la connaissance globale des fréquentations annuelles et historiques ? Sans aucun doute, la Corse propose un ensemble de pratiques pour les locaux et les touristes dans le cadre de pratique libre, aménagée ou encadrée. A l’écoute des professionnels, les pratiques dominantes sont la randonnée, l’escalade, le canyon et la baignade en rivière et dans les torrents. La baignade, la randonnée et l’escalade étant majoritairement des pratiques individuelles alors que le canyon est fortement encadré en Corse, contrairement à d’autres lieux d’activité. Mais combien représentent ces pratiquants ? Sont-ils nombreux ? Leur nombre évolue-t-il ? On peut bien mener toutes les études accidentologiques que l’on veut, mais si l’on ne connaît pas la fréquentation et son évolution, l’analyse des données permettant de rendre compte de phénomènes insécuritaires, par exemple, semble délicate. Certains annoncent 20 000 pratiquants en canyon, 10 000 en escalade et 20 000 en randonnée estivale. Mais ces données sont floues et ne permettent pas d’avoir une connaissance fine de la population de référence et son évolution d’une année sur l’autre. La DRJSCS tente bien d’instaurer des compteurs en canyon par exemple. Mais en peu de temps, ils sont détériorés par ceux qui souhaitent se protéger de trop de transparence comptable... Bref, un biais scientifique et méthodologique est à noter, propre aux sports de nature. Il est toujours possible d’annoncer des évolutions de pratique comme cela se produit en hiver (en randonnée à ski par exemple) aux dires de

---

<sup>11</sup> Le CG2A dans le cadre de la CDESI travaille actuellement sur des panneaux d’information...

<sup>12</sup> Il semblerait que la FFRP travaille actuellement sur une uniformisation de la cotation des itinéraires de randonnée.



certain, comme on note un peu partout un rétrécissement de la saison estivale, aux dires d'autres ; mais tout cela reste extrêmement fragile pour évaluer des changements significatifs ou dramatiser sur l'augmentation des accidents d'une année sur l'autre.

### **Vers une gouvernance des savoirs et des expériences partagés**

Bref, nous sommes bien en présence d'un système d'action territorialisé qui organise les pratiques, permet et propose à des locaux et à des touristes de s'adonner à de multiples formes d'immersion dans la nature Corse via une activité sportive. Pour parfaire la qualité du système, un début d'organisation envisage de mieux coordonner les relations entre les différentes parties prenantes. Mais les CDESI n'existent pas, que ce soit en Corse du Sud ou du Nord<sup>13</sup>. Si certains y sont favorables, d'autres ne le souhaitent pas et préfèrent mettre en place d'autres formes de gouvernance. Ainsi la préfecture organise par petits groupes, en fonction de sujets, les collectifs concernés ; la DRJSCS en début et fin d'année met en place des rencontres entre professionnels du canyon pour échanger sur leur expérience et réfléchir à des améliorations des techniques d'équipement et de sécurité. Les responsables des structures sont invités à former leurs moniteurs en début de saison... Chaque hiver, trois journées d'initiation et de rencontre sont organisées entre professionnels (secouristes, PGHM, guides, ...) mais aussi avec les pratiquants à Veyne sur les questions d'avalanche, de progression en neige, de secours... Si l'organisation des pratiques passe par les associations et les fédérations pour les pratiques locales (en termes d'initiation et de formation), pour les autres, leur pratique reste libre ou/et encadrée en fonction des préférences. Pour améliorer la qualité du système d'action territorialisé, différents acteurs tentent d'augmenter chaque année leur capacité à s'organiser et à réfléchir à des modes de régulation possible,... même si l'on sait que cette organisation reste fragile et délicate. Les professionnels du plein air ne sont pas regroupés en syndicat par exemple ce qui nuit à leur représentativité ; certains voudraient développer une carte des points GPS sur les itinéraires de pratique ; d'autres demander aux opérateurs téléphoniques d'augmenter la qualité des couvertures téléphoniques...

### **De la gouvernance informationnelle à un projet politique et culturel commun**

Bref, le système progresse tout doucement dans son organisation collective, sans être capable de franchir un cap pour proposer un système plus performant dans la définition des règles du jeu, de l'image plein air et dans le rôle et la fonction attribués à l'accidentologie et à ses données comme procédure pour penser la qualité de cet ensemble. Sans doute, le parc régional naturel pourrait jouer un rôle pour impulser un changement dans le rapport à la sécurité via son comité scientifique. Mais celui-ci n'est pas saisi de cet objet alors que la pratique des sports de nature est une activité dominante qui se déroule dans ce parc ! Entre les CDESI, les régulations ciblées et homéopathiques, la mise en place d'un comité régional des sports de nature ou encore la création du plan montagne pour la Corse, différentes orientations

---

<sup>13</sup> En novembre 2013 (après la réalisation de cette étude), une CDESI a été créée en Corse du sud, avec une thématique randonnée pédestre et une thématique canyon.

sont possibles pour mieux coordonner les relations entre les différents organismes et acteurs, présents dans la gestion et la sécurité des sports de nature. Mais les tensions politiques entre les deux départements, les réticences à accorder une place centrale aux représentants de l'Etat (Préfecture, DRJSCS, PGHM), le poids dominant du tourisme balnéaire, l'absence d'un syndicat des professionnels ou encore les manques de moyens financiers et de ressources humaines dans la gestion globale de cet ensemble sont autant de frein à une amélioration du système d'action territorialisé, tel qu'il fonctionne aujourd'hui. Comme le soulignait un des acteurs institutionnels : *“... Mais la chaîne n'est pas bouclée ! Nous en sommes qu'au début du processus. On commence avec les formations des “pro”, le reste suivra petit à petit...”*

### **Conclusion**

A la lecture de ces éléments d'enquête se dévoile la présence d'un système d'action territorialisée qui encadre la pratique et la gestion du dispositif sécuritaire. L'entrée par l'accidentologie, si elle invite à penser qu'une normalisation des engagements est possible, contourne la prise en compte des effets environnementaux, les logiques d'action des acteurs et les changements culturels qui interfèrent sur les formes de régulation possibles. Le détour par une épistémologie relationnelle et compositionniste réintroduit le milieu d'action, les dynamiques territoriales et les compositions humaines et non humaines dans la manière d'analyser la dynamique sécuritaire et ses évolutions possibles.

L'anthropologie et l'écologie managériales permettent de penser autrement la gestion des systèmes organisés en considérant qu'au-delà des engagements corporels et de l'avènement des événements non souhaités, la prise en compte des vulnérabilités induit que c'est le système éco-socio systémique qui fabrique ses espaces de fragilité. Au-delà des théories de Douglas (1983) et Beck (2002), cette posture n'induit pas d'en rester qu'à une lecture globale des sociétés, mais de renforcer le développement d'un management agile des organisations accidentogènes à partir d'approches pragmatiques des systèmes d'action territorialisés.

## Bibliographie

- Andrieu B. (2013), ss la dir., *Ethique du sport*, L'Age d'Homme, Paris.
- Bernoux Ph. (2004), *Sociologie du changement dans les entreprises et les organisations*. Seuil, Paris.
- Beck U. (2001), *La société du risque*, Paris, Aubier.
- Berque A. (2014), *Poétique de la terre, histoire naturelle et histoire humaine*, Ed. Belin, Paris.
- Bres J. (1999). « L'entretien et ses techniques », in Calvet L.-J. & Dumont P. (éd.) *L'enquête sociolinguistique*. Paris : L'Harmattan, 61-76.
- CORNELOUP J., MAO P., VACHÉE C., BOUHAOUALA M. (2003), « *Formes de développement des sites sportifs de nature* », International Journal of Fieldwork Studies, revue anglaise, vol 1 (1), (ejournal), pp. 67-81.
- CORNELOUP J., BOURDEAU P., MAO P., 2004, *The cultural labelling of natural tourist areas - Le marquage culturel des territoires sportifs de nature in Mountain sports and development issues in the Alps - Sports de montagne et territoire dans les Alpes*, *La Revue de Géographie Alpine – Journal of alpine research*, Tome 92, n°4, pp. 11 à 32.
- CORNELOUP J., SOULÉ B. (2007), La gestion des risques dans les stations de sports d'hiver françaises : prise en compte de la demande sociale pour la mise en place d'une gouvernance sécuritaire, in *Espaces et sociétés*, n° 1-2, 128-129, pp. 135-150
- Di Méo G. (1996), *Les territoires du quotidien*, Paris, L'Harmattan.
- Douglas M., Wildavsky A. (1983), *Risk and culture. An essay on the selection of technological and environmental dangers*. Berkeley, university of California Press.
- Ingold, T. (2013). *Marcher avec les dragons*, Le Kremlin-Bicêtre, Ed. Zones sensibles.
- Kalaora (B.) et Vlassopoulos (C.), 2013, *Pour une sociologie de l'environnement*, Seyssel, Champ Vallon.
- Lascoumes P., Le Galès (P.), 2012), *Sociologie de l'action publique*, Paris, Armand Colin.
- Latour B. (2011), « Il n'y a pas de monde commun : il faut le composer », *Multitudes* 2/2011 (n° 45) , p. 38-41
- Nossik S. (2011), « Les récits de vie comme corpus sociolinguistique : une approche discursive et interactionnelle », *Corpus*, 10 | 2011, 119-135.
- Mondada L. (2001). « L'entretien comme événement interactionnel », in Grosjean M. & Thibaud J.-P. (éd.) *L'espace urbain en méthodes*. Marseille : Parenthèses, 197-214.
- Obin O. (2014), *Dynamique des territoires et Théorie de l'Acteur Réseau, L'exemple des sports de nature dans les Grands Causses*, Doctorat, UJF, Grenoble
- SOULÉ B., CORNELOUP J. (2004), Risk management in mountain sports areas : the case of a French ski resort (Val Thorens), *Journal of Sport Tourism*, 9 (2), pp.141-157.
- SOULÉ B. ET CORNELOUP J. (2006), *Sociologie du risque dans les pratiques sportives*, Armand Colin, collection sociologie, Paris.
- SOULE B. et al. (2014), *Accidentologie des sports de montagne*, Fondation Petzl, Grenoble.